

Tous les 3 ans les agents de Pôle emploi élisent leurs représentants du personnel :
Délégués du Personnel DP, Membres du Comité d'Etablissement CE.

Voter, c'est choisir mais au regard du bilan de ces 3 dernières années,
c'est aussi éliminer.
Pour l'UNSA le compte n'y est pas du tout.

Jugez plutôt :

2013 : prime de 500 € en moyenne par agent
REFUSEE par une majorité de syndicats représentatifs.

2014 : renouvellement de l'accord sénior
REFUSE par une majorité de syndicats représentatifs.

2015 : accord sur la classification des emplois
REFUSE par une majorité de syndicats représentatifs.



Seul l'accord travailleur handicapé a été signé en 2015 malheureusement,
son contenu se résume à une coquille vide, sans réels engagements.
Pour nos collègues les plus fragilisés, c'est la double peine.

L'échec de la classification est, et sera lourd de conséquences

OUI, l'UNSA s'engage à :

- Garantir enfin l'équité des dotations sociales et culturelles,
 - Exiger un accord sur les risques psycho sociaux,
- Faire respecter des droits des agents en situation de handicap,
 - Agir pour une classification valorisée qui garantisse un déroulement de carrière adapté.
- Se battre pour plus de transparence dans l'attribution des promotions et dans les méthodes de recrutement par l'utilisation systématique de la MRS
Méthode de Recrutement par Simulation suivie d'un seul entretien.
- Obtenir un ralentissement dans la mise en œuvre des nouveaux chantiers, et donner du temps aux agents pour s'approprier les réorganisations incessantes,
- Continuer à défendre les agents à travers notre participation active à la CPNC (Commission Paritaire Nationale de Conciliation).



Elections professionnelles 2016

DELEGUES DU PERSONNEL - COMITE D'ETABLISSEMENT

Votez et faites Voter



Vote physique le 19 Mai 2016

Patrice CORBIER Secrétaire régional UNSA Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
06.13.72.84.36 patrice.corbier@pole-emploi.fr